## REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 95-164 du 22 Mai 1995

Chargeant Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Robert M. DOSSOU, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 14 Mai 1995.

## CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement :

## DECRETE

Article 1er. Pour compter du 14 Mai 1995, Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Robert M. DOSSOU.

Article 2,- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1995

Pour le Président de la République, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

Désiré VIEYRA .-

Ampliations: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MAEC-MRP 4 MEPR-DN 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.-